



30bis, rue de Belfort

61100 FLERS

02.33.65.28.43

02.33.64.80.04

int.0610023u@ac-caen.fr

CONSULTATION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Séjour à la montagne

Du Lundi 15 décembre au vendredi 19 décembre 2025

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
VALANT CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES**

Établi en application du code des marchés publics

Marché à Procédure Adaptée

**Date limite de réception des offres :
Lundi 1^{er} septembre 2025 à 18h00**

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PASSANT LE MARCHÉ

Collège Sévigné

30 bis rue de Belfort
BP 198
61104 FLERS
Tél. : 02.33.65.28.43
Fax : 02.33.64.80.04

Pouvoir adjudicateur : Monsieur MAILLARD TURCK, Principal

Personnes habilitées à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :

Madame AUBERTIN DOMINIQUE – Secrétaire générale du Collège Sévigné

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCÉDURE DE PASSATION

Le cadre de la consultation est la fourniture de services d'hébergement, touristiques et de transports routiers.

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'objet du marché est l'organisation d'un **séjour à la montagne du lundi 15 décembre au vendredi 19 décembre 2025 (soit 4 nuits)**.

Le voyage se fera dans la nuit du dimanche 15 au lundi 15 décembre pour l'aller, et le soir du vendredi 19 décembre 2020 pour le retour samedi matin (départ et arrivée au collège).

ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

Nombre de participants : 76 élèves préinscrits + 6 accompagnateurs

Observation : Une marge de plus ou moins 5 élèves, devra être envisagée par le concourant avec ses conséquences financières.

La destination : Station de ski des Alpes du nord, départements privilégiés : Hautes-Alpes, Haute-Savoie ou Savoie
Domaine skiable de qualité (niveau débutant à confirmé)
Altitude 1 500 mètres minimum
Station disposant d'un cabinet médical

L'hébergement : Hébergement 5 jours et 4 nuits en pension complète sous la forme suivante :
Petits déjeuners (à partir du lundi 15 décembre inclus)
Déjeuners chauds
Diners chauds (jusqu'au vendredi 19 décembre inclus)
Chambres multiples pour les élèves
Chambres doubles ou triples pour les accompagnateurs
Chambres équipées de salles de bain ou salles de douche

Les activités : Des cours de ski assurés par des **moniteurs diplômés E.S.F.**
Possibilité d'encadrement partagé avec un enseignant d'éducation physique et sportive accompagnateurs (sous condition de réduction sur le coût total du séjour)
Des **cours de ski sur la journée** : matin et après-midi (20 heures de cours de ski minimum)

Des animations post-ski pour les élèves

Équipements complets fournis par le prestataire (chaussures, skis, bâtons, casques)

Les remontées mécaniques sont incluses

La découverte du milieu montagnard (faune – flore)

Des activités en lien avec le Parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel

Des animations en soirée (jeux, vidéos, soirées à thème...)

Assurance :

Assurance annulation pour le groupe dans sa globalité, en cas d'interdiction de circulation des groupes scolaires sur le territoire (décision ministérielle) ou assistance rapatriement.

A présenter en Option :

* **Le transport :** En autocar tourisme équipé de ceintures, de toilettes, de sièges inclinables et de lecteur vidéo.

* **Assurance :** Assurance individuelle annulation en cas de force majeure ou de maladie des participants.

ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un descriptif précis des prestations proposées sous forme de devis détaillé et rédigé en langue française.

Les prix seront exprimés en euros Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.

Les prix proposés seront fermes et définitifs.

Les prix comprendront tous les frais afférents au séjour (hébergement, activités et remontées mécaniques) et à son organisation ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément dans l'offre.

Les offres auront une durée de validité de deux mois.

Les candidats devront fournir les documents suivants à l'appui de leur candidature :

- Une lettre de candidature ou formulaire DC1 complété (à télécharger sur le site du ministère de l'économie et des finances)
- Une déclaration du candidat ou formulaire DC2 complété (à télécharger sur le site du ministère de l'économie et des finances)
- La justification de l'inscription au registre du commerce (extrait KBIS)
- Une attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile et professionnelle
- Des références en milieu scolaire et autres,
- Le présent dossier de consultation signé et daté pour accord.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les offres seront établies conformément à l'article 4 du présent règlement et transmises au Collège Sévigné par voie postale ou électronique avec accusé de réception, ou transmises de façon dématérialisée via la plateforme de l'AJI.

Elles doivent impérativement parvenir au Collège Sévigné, service intendance, au plus tard le **Lundi 1^{er} septembre 2025**.

ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont pondérés comme suit :

- Prix (40%)
- Qualité des services associés (30%)
- Situation géographique du centre (20%)
- Qualité de l'hébergement (10%)

Le candidat classé premier par la commission d'ouvertures des plis sera désigné titulaire du marché.

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres.

Le résultat de la consultation sera publié sur le site www.aji-france.com, dans la rubrique MAPA liste des avis d'attribution.

Seuls les candidats retenus seront informés par mail ou courrier **au plus tard le lundi 8 septembre 2025**.

ARTICLE 7 : MODE DE RÈGLEMENT

Il s'agit d'un marché à bon de commande, avec paiement par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Les factures devront parvenir par voie postale ou électronique via le portail de la Direction Générale des Finances Publiques CHORUS.

Les factures devront comporter les mentions légales ou réglementaires, les indications suivantes :

- Le nom et l'adresse du créancier
- Le numéro de son compte bancaire ou postal (IBAN et BIC)
- La désignation des prestations, le prix unitaire H.T., le taux de remise éventuel, le prix unitaire net H.T., le montant total H.T. et T.T.C.
- Le numéro de bon de commande de l'établissement

La perception d'une avance est possible **à la fin du mois de septembre**, sur présentation d'une facture, à hauteur de 30 % du montant de la prestation totale, le solde intervenant après service fait.

Vu et pris connaissance le

Cachet et signature du candidat